



## Communiqué de presse

### L'industrie alimentaire d'exportation davantage sous pression

**La décision, prise aujourd'hui par la Banque nationale suisse (BNS), de mettre fin au taux de change minimal contre l'euro a pour conséquence de fragiliser davantage les conditions-cadre pour l'industrie alimentaire suisse d'exportation. Plus que jamais, il importe de compenser en suffisance le prix des matières premières et de renoncer à introduire de nouveaux obstacles administratifs.**

La force du franc suisse est l'un des nombreux défis auxquels les entreprises exportatrices de l'industrie alimentaire suisse se trouvent confrontées. Ces entreprises sont particulièrement touchées par les conséquences négatives d'un franc fort parce qu'elles paient dans cette devise, outre les salaires, également leurs fournisseurs, suisses pour la majorité d'entre eux. Ses effets négatifs ont été atténués, du moins en partie et temporairement, au moyen du taux plancher face à l'euro. La suppression de ce seuil, décidée aujourd'hui, augmente la pression subie par les fabricants suisses de denrées alimentaires sur les marchés étrangers.

### La compensation insuffisante du prix des matières premières et la bureaucratie de la suissitude vont alourdir le fardeau

On observe également une détérioration rampante des conditions-cadre dans d'autres domaines. Ainsi, la politique agricole suisse empêche-t-elle l'industrie alimentaire d'accéder aux produits agricoles de base suisses à des prix concurrentiels sur le plan international. Certes, il existe un système de compensation du prix des matières premières qui sert de correctif. Mais son volume a été progressivement réduit ces dernières années sans qu'intervienne une ouverture des marchés agricoles. En 2015, la branche va même être confrontée à une lacune de remboursement d'environ 40 %. Et l'introduction prévue des nouveaux textes législatifs sur la suissitude va encore accroître la dépendance de l'industrie alimentaire suisse à l'égard des prix protégés des matières premières suisses. De plus, une lourde bureaucratie se profile s'agissant de la mise en œuvre de la suissitude. Cette situation pourrait conduire en particulier les entreprises suisses actives sur les marchés d'exportations sensibles au prix à renoncer à transformer des produits agricoles de base helvétiques. En conséquence de cette évolution, on ne peut pas exclure des délocalisations de la production à l'étranger.

### Il ne faut pas que les instances politiques détériorent davantage les conditions-cadre

La suppression du taux plancher par la BNS rend plus difficile la position de l'industrie alimentaire suisse sur les marchés d'exportation. Cette suppression intervient à un moment où les entreprises luttent déjà sur de nombreux autres fronts contre une détérioration des conditions-cadre (notamment les prix des matières premières, la suissitude, les prescriptions sur l'étiquetage et les entraves au commerce). Les instances politiques sont appelées à prendre les mesures nécessaires pour endiguer cette évolution négative. Il est en particulier urgent que le Conseil fédéral tienne sa promesse en soumettant au Parlement un crédit supplémentaire suffisant pour la compensation du prix des matières premières.

Interlocuteur en cas de questions:  
Urs furrer, Co-Directeur de la fial  
Tél. 031 310 09 90 / 079 215 91 30  
Courriel: [urs.furrer@biscosuisse.ch](mailto:urs.furrer@biscosuisse.ch)

Internet:

[www.fial.ch](http://www.fial.ch)

Sekretariate:



Münzgraben 6  
Postfach  
CH-3000 Bern 7  
Tel 031 310 09 90  
Fax 031 310 09 99



Elfenstrasse 19  
Postfach  
CH-3000 Bern 6  
Tel 031 352 11 88  
Fax 031 352 11 85



Thunstrasse 82  
Postfach  
CH-3000 Bern 6  
Tel 031 356 21 21  
Fax 031 351 00 65